

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 18 mai 2016 à 20h30

Par suite d'une convocation en date du 11 mai 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 18 mai 2016 à 20h30

Etaient présents : (19)

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		GUERIN Ludovic
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel	LANGLOIS Patrice	LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe		PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	

Pouvoirs : (3)

Lelièvre Aline a donné pouvoir à Joëlle Fermin
Mottais Marguerite a donné pouvoir à Rolande Roupeneil
Marc Boudry a donné pouvoir à Eric Courteille

Absents excusés (1)

Vaufleury Gilles

Absents : (2)

Grasmenil Eric et Poirier Marcel

Secrétaire de séance : Françoise Charpentier

Points en plus : si acceptés par l'ensemble du conseil.....

- Sans objet

Approbation du compte rendu du 29 mars 2016 :

- Corrections à apporter page 8
 - Pour les salles : les contrats doivent être envoyés au plus tard 2 mois avant la réservation de la salle
 - Corrections à apporter au point 5 : sur demande de Solange Paris, des clarifications ont été apportées sur ce point
- ⇒ Le compte rendu sera corrigé et remis à la publication.

1) Emprunt pour le budget Assainissement

Rapporteur : Commission Finances – Philippe Luquet

Besoin d'un emprunt de 90 000 euros pour financer les travaux de la route de Landivy.

La proposition de la caisse des dépôts et consignations a retenu l'attention de la commission Finances

La proposition d'emprunt de 90 000 euros sera composée de deux entités :

- **Un prêt Croissance verte (pour 50% du montant)**

Les travaux d'assainissement collectif sont éligibles au dispositif

- ⇒ 25 ans + taux indexé sur le livret A +0.75%
- **Un prêt ordinaire (pour 50% du montant)**
- ⇒ 25 ans à 1,43%

Décision du conseil municipal

Avis favorable à l'unanimité

Observations du conseil municipal

La compétence Assainissement collectif sera prise par la future communauté de communes du Sud Manche dès 2019.

2) Lissage des taux d'imposition

Rapporteur : Commission Finances – Philippe Luquet

Rappel des taux 2016 :

	Buais	Saint Symphorien des Monts
TH	13,16%	12,53%
TFB	20,00%	12,87%
TFNB	32,33%	25,15%

Comme prévu lors de la création de la commune nouvelle, il faut mettre en place un lissage des taux d'imposition pour arriver à un taux moyen pondéré sur le territoire de Buais-Les-Monts

Proposition de la DGFIP :

	Durée d'intégration	Taux finaux
Taxe d'habitation	Immédiat (2017)	12,84%
TFB	4 ans	18,69%
TFNB	3 ans	30,49%

Avis favorable de la commission finances

Décision du conseil municipal :

Approbation des durées de lissage pour les trois taux à l'unanimité

Observations du conseil municipal

La hausse interviendra sur le nombre d'années choisi et non par an.

Un parallèle est fait avec la future CdC qui sera elle aussi obligée de converger vers un taux moyen pondéré sur l'ensemble du territoire du Sud Manche.

Donc les taux seront amenés à évoluer.

3) Mise en place ou suppression d'abattements pour les impôts communaux

Rapporteur : Commission Finances – Philippe Luquet

- Les délibérations d'exonération et d'abattement en matière de TH

Sur Buais :

La commune avait voté en 2011 des taux d'abattements pour personnes à charges (PAC) respectivement :

- A 10% pour les personnes à charge de rang 1 et 2

- A 25% pour les PAC de rang 3 et + (dérogation au droit commun qui est de 15%)

Sur Saint Symphorien des Monts

- Pas d'abattement (droit commun de 10% et 15%)

- Les délibérations d'exonération et d'abattement en matière de TFNB

Sur Saint Symphorien des Monts :

Délibération du 24 juillet 1995 : exonération de TFNB au bénéfice des jeunes agriculteurs pour une période de 2 ans après leur installation

Proposition de la commission Finances

Taxe d'habitation

Abattements pour personnes à charges (PAC) respectivement :

- A 10% pour les personnes à charge de rang 1 et 2
- A 20% pour les PAC de rang 3 et + (dérogation au droit commun qui est de 15%)

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Exonération à 100% pour 2 ans pour les entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Suppression du dégrèvement pour les jeunes agriculteurs

Décision du conseil municipal :

Avis favorable du conseil municipal sur les propositions de la commission finances

A savoir :

Taxe d'habitation

Abattements pour personnes à charges (PAC) respectivement :

- A 10% pour les personnes à charge de rang 1 et 2
- A 20% pour les PAC de rang 3 et + (dérogation au droit commun qui est de 15%)

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Exonération à 100% pour 2 ans pour les entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Suppression du dégrèvement pour les jeunes agriculteurs

4) Taxe d'aménagement

Rapporteur : Commission Finances – Philippe Luquet

La taxe d'aménagement est perçue par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les départements et la région d'Ile-de-France, afin de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis dans les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales.

Cette taxe est due pour toutes opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Situation actuelle

Sur Buais : 1% avec exonérations

Sur Saint Symphorien des Monts : 0%

Proposition de la commission des finances :

Taux à 0% à partir de 2017 sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Décision du conseil municipal :

Avis favorable à l'unanimité

5) Procédure concernant la cession/échange de chemins communaux avec des particuliers

Rapporteur : Commission Voirie – Jean-Claude Paris

Rappel de la procédure

- Echange M. et Mme Chollois / Commune
- Cession Commune à M. Hantrais

Décision du conseil municipal

Accord de principe

A condition du retour de M. et Mme Chollois

Observations du conseil municipal

Affaire Chollois : au lieu-dit la Chouannetière. Volonté de détourner un chemin communal afin d'éviter qu'il s'arrête au pied de leur maison sur Buais

Affaire Hantrais : rachat de la pointe enherbée qui jouxte leur maison au lieudit la Tertonnaire sur saint Symphorien des Monts.

La procédure de cession d'un chemin communal est scindée en plusieurs étapes : délibération / nomination d'un commissaire -enquêteur / enquête publique/rapport du commissaire / procédure de vente

Volonté que ce soit des opérations neutres financièrement. Les frais de notaires et de géomètres seront à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente restera à définir ;soit le pétitionnaire fera les travaux de détournement du chemin a sa charge ;soit la Mairie les exécutera et les répercutera au demandeur.

6) Personnel communal :

Rapporteur : Eric Courteille, le maire

Du fait de la commune nouvelle, il convient de remettre au nom de Buais-les-Monts les conventions et adhésions passées avec le centre de Gestion de la Manche.

- **délibération d'adhésion à Gras Savoye (assurance statutaire)**

Décision du conseil municipal :

Avis favorable

- **délibération pour signer une convention avec le centre de gestion pour gérer les dossiers CNRACL**

Décision du conseil municipal :

Avis favorable

- **délibération pour adhérer au service de Médecine préventive auprès du centre de gestion par la commune nouvelle**

Décision du conseil municipal :

Avis favorable

7) Demande de subvention de la MFR

Rapporteur : Commission Affaires culturelles et sociales Mme Maryline Guérin

Pour 4 élèves de la commune nouvelle
Proposition de la commission : 50 euros par enfant

Décision du conseil municipal

Avis favorable pour 50 € par enfant soit 200 €

8) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées

Rapporteur : Eric Courteille, le maire

Obligatoire aussi bien pour les écoles publiques que pour les écoles privées.
Donc c'est une délibération générale qui va être prise par le conseil municipal.
Chaque commune calcule son propre coût d'élève.
Il faut prendre compte les enfants en classe CLISS en plus.

Observations du conseil municipal

Coût demandé par la Ville de Saint Hilaire du Harcouët :

- 1317,04 € par maternelle
- 409,55 € par primaire
- 35,60€ par élève CLIS

D'autres demandes peuvent être adressées (exemple : le Teilleul, Notre Dame du Touchet)

Décisions du conseil municipal

Avis favorable.

9) SDEM : audit de l'éclairage public

Rapporteur : Eric Courteille, le maire

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec le SDEM.

Etat actuel :

86 points lumineux sur la commune nouvelle.

Le SDEM propose 3 formules qui vont de l'entretien/maintenance à l'investissement.

Annexe 1



► Le fonctionnement : l'exploitation & la maintenance des installations

Le SDEM50 vous propose 3 formules adaptées à vos besoins :

Formule A Maintenance à la demande (à partir de 5€/foyer lumineux/an)	Formule B ^{+ A} Maintenance forfaitaire et à la demande (à partir de 21€/foyer lumineux/an)	Formule C ^{+ A, B} Maintenance forfaitaire à garantie de résultat (à partir de 35€/foyer lumineux/an)
L'ensemble des interventions est effectué selon vos besoins, suite à une demande formulée auprès du SDEM50 (prestation selon la grille tarifaire).	La formule B intègre une maintenance préventive basée sur 8 visites nocturnes à l'année. Suite à ces visites, les différentes interventions de maintenance sont incluses dans le forfait.	La formule C intègre une maintenance à objectif : garantir un taux de pannes simultanées inférieur à 0,5%. Des visites périodiques seront définies selon les besoins.
Les délais d'intervention <ul style="list-style-type: none">✗ <u>Les consommables</u> (Entretien et remplacement des pièces liées au bon fonctionnement) un foyer isolé (15 jours calendaires), plusieurs foyers consécutifs ou non (5 jours ouvrés), mise en sécurité (2h)✗ <u>La mise en oeuvre de matériel spécifique</u> réparation provisoire (idem consommables), réparation définitive (soumis aux délais d'approvisionnement du matériel)	Les délais d'intervention <ul style="list-style-type: none">✗ <u>Suite aux visites nocturnes</u> 2 jours ouvrés au plus✗ <u>Suite à une demande</u> idem formule A	Les délais d'intervention <ul style="list-style-type: none">✗ <u>Suite aux visites périodiques</u> 2 jours ouvrés au plus✗ <u>Suite à une demande</u> :<ul style="list-style-type: none">> pour les consommables un foyer isolé (3 jours calendaires), plusieurs foyers consécutifs ou non (24h), mise en sécurité (2h)> pour la mise en oeuvre de matériel spécifique idem formule A
Relapage Selon l'option choisie, un renouvellement des sources lumineuses (hors LED) peut être compris.	Relapage La formule comprend un renouvellement des sources lumineuses (hors LED).	Relapage La formule comprend un renouvellement des sources lumineuses (hors LED).
Heures de fonctionnement Réglage des horloges sur demande (prestation selon la grille tarifaire)	Heures de fonctionnement La formule comprend un réglage des horloges aux changements d'heures légales (printemps/automne).	Heures de fonctionnement La formule comprend un réglage des horloges aux changements d'heures légales (printemps/automne).

Annexe 2 : Proposition de délibération

« Conformément à l'article 3.2.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) peut exercer la compétence optionnelle Eclairage Public pour le compte des adhérents qui en font la demande :

« Le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

☒ *Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergies ;*

☒ *Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).*

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics. »

Le Comité syndical du SDEM50, réuni le 15 décembre 2014 a approuvé les conditions d'exercice de cette compétence et notamment :

☒ *Les participations financières demandées aux adhérents pour la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public ;*

☒ *Les aides financières proposées par le SDEM50 aux adhérents pour les travaux d'efficacité énergétique et de sécurisation réalisés sur les installations d'éclairage public ;*

☒ *Les aides financières proposées par le SDEM50 aux adhérents pour les travaux neufs (extension, renouvellement) d'installations d'éclairage public le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

Ainsi, dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage existantes restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDEM50 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Ce procès-verbal est établi suite à la réalisation d'un audit des installations d'éclairage public et des éventuels travaux de remise en conformité nécessaires au transfert de cette compétence.

Par ailleurs, le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée. En particulier, l'exercice de la maintenance qui peut s'effectuer suivant un niveau de service choisi parmi quatre formules proposées (de la plus simple à la plus complète) :

☒ *Formule A sans relampage,*

☒ *Formule A avec relampage,*

☒ *Formule B,*

☒ *Formule C.*

Il revient au conseil municipal de choisir l'une de ces quatre formules.

Le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » doit être entériné par le comité syndical du SDEM50 et prend effet à la date prévue par la délibération du SDEM50.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 approuvant les statuts du SDEM50 et l'arrêté modificatif du 21 juillet 2014 ;

Vu la délibération n°2014-59 du Comité syndical du SDEM50 du 15 décembre 2014 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à, le Conseil Municipal :

Décide

- ☑ de transférer au SDEM50 la compétence optionnelle Eclairage Public telle que définie à l'article 3.2.1 des statuts du SDEM50 ;
- ☑ d'opter pour le niveau d'exploitation et maintenance correspondant à la Formule ;
- ☑ d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à le Maire pour régler les sommes dues au SDEM50 ;
- ☑ d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public au SDEM50 ;
- ☑ d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Prend acte

- ☑ qu'à réception de cette délibération et avant tout transfert effectif de la compétence, le SDEM50 réalisera un audit des installations d'éclairage public de la commune afin de déterminer les éventuels travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires (voir la rubrique « création base de données » sur la grille tarifaire) ;
- ☑ qu'à défaut d'accord de la commune pour réaliser les travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires, la compétence ne sera pas transférée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer avant toute chose sur la réalisation d'un audit du parc lumineux.

Décision du conseil municipal :

Avis favorable

Observations du conseil municipal :

Le parc lumineux est devenu très vétuste et n'est donc plus sûrement conformes aux normes de sécurité.

Les ampoules sur le RD 976 sont désormais impossibles à remplacer

Les interventions ponctuelles sont coûteuses et pas immédiates car dépend du planning de l'entreprise.

L'audit (22€ par point lumineux) permet de réaliser une évaluation chiffrée des travaux à faire. Cet audit aura l'utilité également d'abonder un logiciel qui recense l'ensemble des réseaux fluides et secs, donc sécurisation des procédures administratives et des préparations de travaux.

Cet audit permettra aussi et surtout d'obtenir des simulations financières et techniques afin de déterminer s'il faut garder la compétence en régie ou s'il faut la déléguer au SDEM.

10) Point sur la fusion des communautés de communes du Sud Manche

Suite à la réunion du 12 mai à Saint James.

Informations du conseil municipal

Monsieur le Maire fait une lecture transversale du diaporama diffusé lors de la réunion du 12 mai aux conseillers (qui, en partie, l'ont reçu par mail).

Quelques points à retenir :

- 109 communes – 145 conseillers communautaires
- Volonté de maintenir une proximité avec création de pôles.
- Choix du nombre de délégués par commune non défini pour l'instant car ce sont des calculs basés sur des ratios de population, densité...

Prochaine réunion ; le 23 juin 2016 à 20h30

Prévoir une délibération au prochain conseil municipal afin de donner son avis sur l'arrêté de périmètre.

11) Compte rendu du comité de Pilotage « Commerces »

Rapporteur : Eric Courteille, le maire

Point sur les dossiers en cours (rencontre avec les commerçants)

Informations et observations du conseil municipal

Rencontre avec Jean-Claude Jardin. Il propose 40 000 pour les murs et 60 000 pour le fonds de commerce.

En attente de ses bilans.

Monsieur le Maire est allé visiter le commerce de monsieur Le Bigot.

Concernant le restaurant « la Rôtisserie Normande »

Un péril ordinaire est en réflexion sur ce bâtiment car il est délabré et très dangereux d'autant plus qu'il est en bordure d'une voie classée grande circulation.

Une visite du bâtiment va être faite dans la semaine par le maire et quelques conseillers en présence de France Domaine et du notaire pour évaluation de l'état réel.

Question des parkings :

Parking de 38 places à quelques mètres du Saint Anne

Quel type de commerce :

L'idéal serait de regrouper les services sur un même lieu.

Mais il faut que ce soit un commerce viable mais pour une seule personne.

Plusieurs modes de gestions peuvent être envisagés.

Il faut que ça reste sur l'axe principal.

Monsieur le Maire insiste pour dire que pour l'instant rien n'est fait, le conseil municipal est en réflexion.

12) Comptes rendus des travaux des commissions

* commission Voirie – : rapporteur Jean-Claude Paris

- programme voirie 2016 et 2017

2016 : Ecuré / Villagué / La Hélicière / La vannerie Guesdon / l'Evennière / le bois vert / pour 147 000 euros TTC

La mise en accessibilité des parkings de St Symphorien pour 62 000 euros TTC. Pour une information la commune a obtenu une subvention de 13 000 euros pour ces travaux.

2017 : La Bressolière / La Petite Jarriais / La Grande Jarriais

- **prestation ATECOM** : maitre d'œuvre pour aider à la préparation et au suivi de chantier de voirie.

- **éparage 2016-2020** : l'entreprise Bagot a été retenue pour les 4 ans.

- **acquisition et mise en place d'une poche incendie** par l'entreprise Mongodin dans le lotissement Saint Anne

-travaux chemin « le Hurel

Les travaux vont se dérouler fin mai début juin

- Travaux Route de Landivy

Début des travaux le 4 juillet 2016.

Arrêt des travaux pour le 29 juillet 2016 avec remise en état.

Rappel que la fête communale a lieu le dimanche 31 juillet avec course cycliste donc la route doit être impeccable.

Cela a été vu avec le maitre d'œuvre et l'entreprise Lemée TP chargée des travaux.

Les travaux se finiront fin septembre 2016.

A noter : le Tour de la Manche passe à Buais le samedi 28 mai 2016

*** commission Environnement : rapporteur Eric Courteille**

- étude paysagère pour le champ derrière la mairie :

Toujours en attente des devis

- fleurissement des bourgs :

En attente du choix du prestataire

- aménagement paysager du parking de Saint Symphorien des Monts

Devis à l'étude

*** Commission Patrimoine et travaux : rapporteur Sébastien Leboisne**

- Travaux de l'ancienne cantine de Buais

En cours avec les entreprises Letavernier et JDM Energies.

Des petites modifications vont être apportées : une lampe radar sous le préau

- Travaux cimetière de Saint Symphorien des Monts

Agrandissement du portail mais soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France car le cimetière est situé dans un périmètre de monument inscrit.

Suite à ces observations, les devis de maçonnerie et du portail ont dû être modifiés.

- Projet Réhabilitation Ecole

Rendez-vous avec la MSA pour étudier un accompagnement financier du projet.

Il existe différents systèmes de gestion (foyer-logement, prestataires privés et rémunérés)

Des aides peuvent être accordées si le projet se démarque.

Monsieur le Maire en a parlé avec M. Bas. Le conseil départemental mettrait en place d'ici peu des nouvelles aides pour les territoires ruraux ou classés en zones de revitalisation rurale (ZRR) comme Buais-Les-Monts.

- Travaux Accessibilité église de Buais

Des devis ont été demandés aux entreprises Noury et Créa Environnement.

Ces travaux sont éligibles à la DETR

*** Commission Patrimoine et gestion – rapporteur Joël Lemoussu**

- Acquisition vaisselle pour l'ancienne cantine et chaises pour la salle de Saint Symphorien des Monts

Inventaire de la vaisselle de chaque salle mise à disposition a été réalisée.

Une nouvelle répartition des chaises a été faite entre la salle de St Symphorien des Monts et l'ancienne cantine.

• Commission Affaires sociales et culturelles- rapporteur Maryline Guérin

- Bilan exposition de peinture

320 visiteurs

Bilan très satisfaisant. Un très joli succès.

M. Ribbens est prêt à recommencer l'année prochaine mais choisira une autre date afin de ne pas être en concurrence avec les autres expositions sur le territoire.

- Illuminations de Noël

Les sujets de Buais deviennent très vétustes et difficiles à entretenir.

La commission est en train de réfléchir à une solution.

3 solutions proposées

- Restauration des petits sujets en interne : il faut prendre en compte le coût au mètre et le temps passé par l'agent technique

- Locations : il faudrait 15 sujets (pour Buais et St Symphorien des Monts) : tarifs proposés selon la durée du contrat, du nombre de sujets et de la pose et dépose
- Acquisition des sujets : compter entre 420 et 520 euros HT. Un budget 2016 de 6 300 euros HT.

Etudier si les sujets actuels peuvent être repris

- 20 ans de la chorale de Buais Nos Airs : 25 juin 2016 avec un artiste
- Relais pédestre : 26 juin 2016 préparation du repas le dimanche soir par les bénévoles
- Voir pour la confection du repas des cheveux blancs.

13) Présentation du tableau récapitulatif des devis signés sur délégation

Annexe 3

INFORMATION SUR LA DELEGATION AU MAIRE - Mai A1:E222016				
BUDGET COMMUNE : INVESTISSEMENT				
DEVIS FACTURES MARCHES	OBJET	ENTREPRISES	MONTANT TTC	Informations
Devis signé	Travaux Le Hurel (voie principale et Hurel impasse)	Pigeon TP Normandie	10 636,38 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	Réaménagement du coin sanitaires de l'ancienne cantine	JDM energies	2 347,40 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	Modification de chauffage en vue de l'ouverture d'une porte de secours - ancienne cantine	JDM energies	400,08 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	Modification électricité - ancienne cantine	JDM energies	611,17 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	fourniture et pose porte - ancienne cantine	EURL Letavernier	3 742,43 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	fourniture vaisselle pour ancienne cantine et chaises pour la salle de Saint Symphorien des Monts	Henri Julien	3 457,58 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
DEVIS signé	Ordinateur mairie	Selune informatique	1 137,00 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2017
Devis signé	Poche incendie au lotissement Ste Anne	Mongodin	12 895,20 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	Remplacement du marteau de tintement n°2 Eglise Buais	Cornille Havard	1 011,60 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
Devis signé	Tailles de haies Cimetière et mairie - Saint Symphorien des Monts	Créa Environnement	1 040,26 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2016
BUDGET ASSAINISSEMENT : INVESTISSEMENT				
DEVIS FACTURES MARCHES	OBJET	ENTREPRISES	MONTANT HT	DELIBERATIONS
Devis signé	fourniture et pose d'une nouvelle pompe pour station et réparation	Normandie Pompes	2 470,70 €	Sur délégation accordée par délibération le 7 janvier 2017
facture	Diagnostic Réseaux usées Route de Landivy	STGS	967,00 €	sur délégation

Observations :

Pas d'observations.

14) Questions diverses

Aline Leneveu, secrétaire de mairie fait part de son départ vers la mairie de Tessy-Bocage pour un poste de secrétaire de mairie à 35h.

Fin de la réunion à 23h25